



Commune de Chevilly

Chevilly, le 3 avril 2023

Préavis Municipal N° 03/23 **Réfection du Chemin des Ecoliers**

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Chemin des Ecoliers, qui relie le quartier de Champs Record au centre du village, a pu être créé sur initiative de M. Michel Lugeon, grâce à l'inscription en 2008 d'une servitude sur deux de ses biens-fonds, en faveur de la Commune de Chevilly.

Si la servitude a été accordé à titre gratuit, la Commune a naturellement payé les frais d'aménagement du chemin et se charge aussi de l'entretien.

Le chemin a mal supporté le poids des années. Au-delà de la dégradation du revêtement, se pose le problème du ruissellement de l'eau et du gravier. La suppression de l'emploi de pesticides n'a, par ailleurs, pas facilité l'entretien régulier, notamment des bordures.

La Municipalité a entrepris ses premières réflexions sur le sujet il y a un peu plus de deux ans. Une réfection à l'identique a été abandonnée, car vue comme un emplâtre sur une jambe de bois. Deux autres variantes ont été étudiées, à même d'assurer un meilleur maintien sur la durée et une simplification de l'entretien.

De ces deux solutions, la Municipalité a opté pour celle qui apparaît comme la plus durable, par ailleurs légèrement meilleur marché, avec la pose de pavés filtrants, permettant une infiltration directe des eaux de surface.

Nous espérons aussi que la solution retenue, moins lisse qu'une surface goudronnée, freinera quelque peu les ardeurs de nos planchistes ou « trottinettistes » chevronnés, et évitera que le Chemin des Ecoliers rivalise avec certains skate-parks de la région.

Le montant de l'investissement se décompose comme suit :

Travaux selon devis	CHF	37'241.55
Réserve pour divers et imprévus	CHF	<u>2'758.45</u>
Total de la réfection	CHF	40'000.--

La Municipalité se propose de financer directement le coût de la réfection par le biais de la trésorerie courante et d'intégrer la dépense dans les comptes de fonctionnement 2023.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

- vu le préavis de la Municipalité n° 03/23 « Réfection du Chemin des Ecoliers » ;
- oui le rapport de la commission permanente chargée d'étudier cet objet ;
- oui le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Général de Chevilly

autorise un crédit complémentaire au budget de CHF 40'000.--, pour la réfection dudit chemin, à supporter par la trésorerie courante et dans les comptes 2023.

POUR LA MUNICIPALITE

Le Syndic,

La Secrétaire,

J.-F. Braissant

G. Briand



Délégué de la Municipalité : M. Laurent Michel, responsable des finances